



COMMUNE
DE

SAINT HILAIRE LEZ CAMBRAI

TEL. : 03 27 37 14 12

FAX. : 03 27 37 19 58

Arrêté Municipal n° 37/2019 PM

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
SITE DU MILLE CLUB
DU 30 AOUT AU 01 SEPTEMBRE 2019.**

Le Maire de la Commune de ST HILAIRE LEZ CAMBRAI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2 et suivants, relatifs au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques, et l'article L.2213-1, -2 et -6 relatif à la police de circulation et du stationnement,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411-5, R.417-10 et R.233.

Vu la demande par laquelle Madame MACHU Marjorie, a sollicité l'autorisation d'occuper le domaine communal en vue d'organiser un repas champêtre le Samedi 31 Août 2019, sur le site « du Mille Club ».

Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la tranquillité et la sécurité à l'occasion de cette manifestation.

A R R E T E

Article 1 : L'association « Les Z'amis du Square », représentée par Eric WATTREMEZ, est autorisé à occuper le domaine public, Site du Mille Club, du 30 Août 2019 au 1^{er} Septembre 2019.

Article 2 : WATTREMEZ Eric s'engage à retirer le matériel après utilisation et à restituer le domaine public dans l'état où il lui a été confié.

Article 3 : L'Association « Les Z'amis du Square », représentée par son président, devra souscrire une assurance couvrant les risques liés à ce type de manifestation (dégradations, vols, accidents)

La commune décline toute responsabilité en cas de dégradations, accidents ou vols durant la manifestation.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté donnera lieu à procès-verbal et poursuite conformément à la loi.

Article 5 :

- Monsieur BILLOIR, Services Techniques
- Monsieur DUPONT Fabrice, gardien de police municipale
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'AVESNES
LES AUBERT, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé aux formalités de publication, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur WATTREMEZ Eric.

Fait à SAINT HILAIRE LEZ CAMBRAI, le 15 juillet 2019

Le Maire
Maurice DEFAUX

ORIGINAL SIGNE